

CONSTERNATIOPHOBIE Crainte de la consternation

*Phobie non officielle, non reconnue, non spécifique,
non classifiée en tant que trouble anxieux défini dans le DSM-5 et la CIM-11*

La **consternation** est un **état de profonde surprise, de tristesse ou de désarroi provoqué par un événement particulièrement choquant, décevant ou désolant**. : profond abattement provoqué par une mauvaise nouvelle ou un événement pénible.

Exemple : « La nouvelle de sa disparition a provoqué la consternation de tous ses proches. »

Synonymes : désarroi, accablement, stupeur, affliction.

En résumé : être consterné, c'est être **profondément choqué et attristé** par une situation.

Le mot « consternation » se traduit principalement en latin par *consternatio* (génitif : *consternationis*, féminin), qui désigne originellement le trouble de l'esprit, l'effroi ou le bouleversement face à un événement soudain.

Selon la nuance exacte que vous recherchez, le latin classique dispose de plusieurs termes :

1. Le choc, la stupeur ou le grand trouble (Le plus exact)

- **Consternatio** : Le **bouleversement de l'esprit**, la panique ou la stupeur mêlée d'effroi.
- **Stupor** (génitif : *stuporis*, masculin) : La **stupeur**, l'état d'engourdissement ou d'immobilité de l'esprit frappé par la surprise ou le choc.
- **Attonitus** (adjectif) : Souvent utilisé au détour d'une phrase (*animus attonitus*) pour décrire un esprit **frappé de stupeur**, comme "foudroyé" par une nouvelle.

2. L'abattement ou la tristesse profonde (Face à un malheur)

- **Afflictio** (génitif : *afflictionis*, féminin) : L'**affliction**, le sentiment de détresse ou d'abattement profond.
- **Moeror** ou **Maeror** (génitif : *moeroris*, masculin) : La **douleur profonde**, la tristesse qui prosterne et qui ne se manifeste pas par des cris, mais par le silence.

En grec ancien, le mot « consternation » se traduit principalement par **ἐκπληξίς** (*ékplēxis*), qui désigne le fait d'être frappé de stupeur, le saisissement ou le grand trouble de l'esprit face à un événement soudain.

Selon la nuance exacte de votre contexte, le grec ancien propose plusieurs termes :

1. La stupeur, le choc intellectuel ou l'effroi (Le plus exact)

- **ἐκπληξίς** (génitif : *ἐκπλήξεως*, féminin) : Le **saisissement**, l'effroi ou la stupeur qui paralyse l'esprit. C'est le terme le plus proche du sens moderne.
- **θάμβος** (*thámbo*s, neutre) : L'**étonnement mêlé d'effroi** ou de respect, la stupeur qui laisse sans voix.
- **κατάπληξίς** (*katáplēxis*, féminin) : Une variante plus intense d'*ἐκπληξίς*, désignant un **abattement total** ou une terreur qui frappe l'esprit d'inertie.

2. L'abattement ou le découragement profond

- **ἀθυμία** (*athymía*, féminin) : Le découragement, la **prostration** ou la perte de courage face à un malheur.
- **κατήφεια** (*katēpheia*, féminin) : La tristesse morne qui fait **baissier les yeux**, le chagrin mêlé de honte ou de consternation.

Le CONSTERNATIOPHOBIE

La consternation désigne un affect spécifique qu'il convient de distinguer soigneusement de la condescendance précédemment traitée : là où la condescendance implique une disqualification hiérarchisante assortie d'un sentiment de supériorité morale ou psychologique chez celui qui l'exprime, la consternation relève du registre de la stupeur affligée — réaction de désarroi mêlé d'incompréhension, sans nécessairement la composante de jugement supérieur explicite.

Craindre la consternation d'autrui, ce n'est donc pas tant redouter d'être jugé inférieur que redouter de provoquer chez l'interlocuteur un effondrement du cadre de intelligibilité à travers lequel celui-ci vous appréhendait jusqu'alors.

La crainte de la consternation, pour peu qu'on la prenne au sérieux comme objet, désigne moins une émotion qu'une anticipation : celle du regard d'autrui frappé de stupeur, d'affliction ou de désarroi devant ce que l'on est, dit ou fait. Le terme est rare dans cet emploi, ce qui invite à préciser de quelle consternation il s'agit, car deux structures s'y superposent.

Consternation subie ou consternation infligée. Étymologiquement (*consternare*, abattre, terrasser), la consternation est un effondrement, un état de prostration causé par un événement. Craindre d'être consterné, c'est redouter l'irruption d'un réel qui excède les capacités d'assimilation : phobie du désastre, hypervigilance anticipatoire, souvent corrélée à un vécu où l'événement a déjà brisé la continuité du sujet. Craindre de consterner autrui est tout autre chose : c'est une angoisse de la *responsabilité affective*, où l'on se voit cause d'un effondrement chez l'autre. Elle relève alors d'une éthique hypertrophiée du care, ou d'une fantasmatique de la toute-puissance négative (mon aveu, mon échec, ma singularité seraient assez lourds pour abattre l'autre).

Une honte par procuration. Dans cette seconde configuration, la consternation d'autrui fonctionne comme un miroir honteux. Sartre l'a décrit : le regard d'autrui me constitue en objet, et la honte est reconnaissance de ce que je suis tel qu'autrui me voit. La consternation est une modalité particulièrement redoutable de ce regard, car elle ne juge pas (comme le mépris) mais *suspend* : elle signale que l'autre ne dispose plus de catégories pour me recevoir. Le sujet qui la craint appréhende donc moins la condamnation que l'inintelligibilité, l'être-hors-cadre.

Effets pragmatiques. On observe généralement une autocensure préventive, une gestion serrée de l'image, une réticence à l'aveu et à la dissidence, voire un évitement des conflits légitimes. Le sujet devient, en termes goffmaniens, un gestionnaire épuisé de la face, au détriment de la parole vraie, celle que la *parrêsia* antique liait précisément au risque de heurter.

Lecture clinique et lecture morale. Cliniquement, cela s'apparente à l'anxiété sociale, à une intolérance à l'affect d'autrui, voire à un schéma de sacrifice de soi. Moralement, l'ambivalence demeure : cette crainte peut signaler une délicatesse authentique, mais aussi un paternalisme inavoué, car présumer qu'autrui sera consterné revient à décider à sa place de ce qu'il peut supporter.

Deux inflexions possibles selon votre visée : si « consternation » a été saisi pour « constipation », « condamnation » ou « constatation », dites-le-moi, l'analyse serait à reprendre autrement.

Trois pistes d'approfondissement :

1. La consternation comme catégorie phénoménologique distincte de la honte et de la culpabilité : que suspend-elle exactement dans l'intersubjectivité ?
2. La crainte de consterner et l'éthique du care : où passe la frontière entre sollicitude et infantilisation d'autrui ?
3. Le lien entre évitement de la consternation et régime contemporain de la parole publique : la *parrêsia* est-elle encore pensable sous la contrainte de l'anticipation affective ?